



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 374 742 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.01.2004 Bulletin 2004/01

(51) Int Cl.7: **A47D 1/10**, B62B 9/12,
B62B 7/14

(21) Numéro de dépôt: **03364009.5**

(22) Date de dépôt: **17.06.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Gentil, Jean-Luc**
49300 Cholet (FR)

(74) Mandataire: **Vidon, Patrice**
Cabinet Vidon
16 B, rue Jouanet - B.P. 90333
Technopole Atalante
35703 Rennes Cedex 7 (FR)

(30) Priorité: **17.06.2002 FR 0207447**

(71) Demandeur: **Ampafrance**
49309 Cholet Cédex (FR)

(54) **Dispositif de puériculture à siège à angle modifiable entre l'assise et le dossier modifiable, et hamac correspondant**

(57) Le domaine de l'invention est celui de la puériculture.

L'invention a pour objet un dispositif de puériculture comprenant un hamac présentant un siège formé de deux parties, une assise et un dossier, articulées l'une

par rapport à l'autre et montées chacune articulée sur une armature destinée à être solidarisée au châssis dudit dispositif de puériculture, au moins une desdites parties de siège étant liée à ladite assise 1 et ledit dossier 2 puisse être modifié.

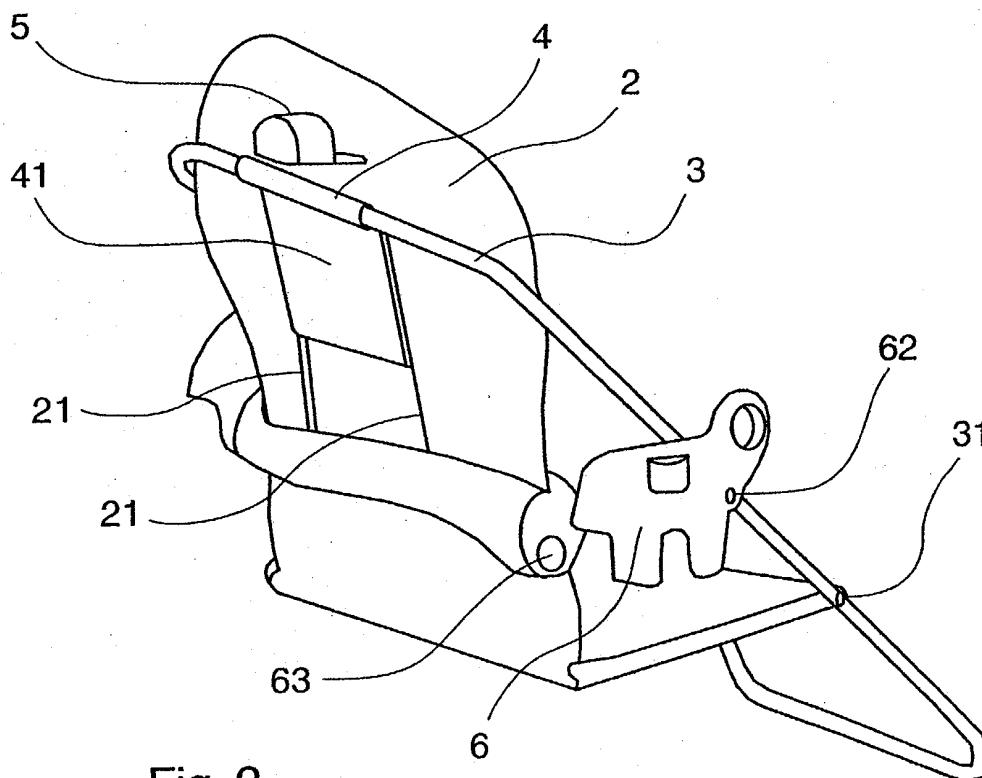


Fig. 2

EP 1 374 742 A1

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui de la puériculture, et en particulier des dispositifs de puériculture dans lesquels un enfant peut être installé en position assise, tels que les poussettes pour enfant, ou les transats. Plus précisément, l'invention concerne un dispositif de puériculture à hamac inclinable et à angle d'assise variable en fonction de son inclinaison.

[0002] On connaît déjà de nombreuses poussettes à hamac, ou nacelle, inclinables. Classiquement, le hamac est monté sur le châssis de la poussette, et divers moyens sont prévus, sur le châssis, pour guider, mettre en place et maintenir en position le hamac dans la position souhaitée.

[0003] Une amélioration a été proposée par le titulaire de la présente demande de brevet. Elle est notamment décrite dans le document de brevet EP-99 460 003 et consiste à faire varier l'angle d'ouverture de l'assise du hamac, en fonction de son inclinaison.

[0004] Ainsi, lorsque le hamac est dans une position redressée (position assise), l'angle formé par l'élément d'assise et l'élément de dossier du hamac, ou angle de l'assise, est de l'ordre de 110°, de façon à former un fauteuil, avec dossier. Inversement, lorsque le hamac est en position allongée, l'angle formé par l'assise du hamac s'ouvre fortement (de l'ordre de 160°). De cette façon, l'enfant est confortablement assis lorsque le hamac est en position assise, et allongé, lorsque le hamac est en position allongée. Des positions intermédiaires peuvent bien sûr être prévues.

[0005] Pour obtenir ce résultat, le hamac présente, vu de côté, une structure en triangle déformable. L'hypoténuse de ce triangle est formée par l'armature du hamac. Les deux autres côtés (partie d'assise et partie de dossier) sont deux éléments de rigidification (classiquement des planchettes en matière plastique) articulés à leur sommet commun. L'armature est conçue de façon que sa longueur puisse varier. Les variations de cette longueur entraîne automatiquement l'ouverture ou la fermeture de l'angle formé par la partie d'assise et la partie de dossier.

[0006] Plus précisément, en position assise, l'armature présente une longueur minimale, et en position allongée, une longueur maximale. Pour cela, l'armature est conçue en deux parties, une partie supérieure et une partie inférieure, la partie supérieure pouvant télescopiquement pénétrer dans une portion de la partie inférieure.

[0007] Ce télescopisme est très efficace en théorie. Cependant, il pose de nombreux problèmes en pratique. Il nécessite un ajustement très précis, et reste peu fiable dans le temps. Le moindre défaut, la moindre déformation et/ou corps étranger peut perturber, voire bloquer, le mouvement relatif d'une partie par rapport à l'autre.

[0008] Par ailleurs, le maintien du hamac dans une inclinaison donnée, et avec l'ouverture de l'angle d'as-

sisé voulue, peut être assuré par l'intermédiaire d'un jeu de biellettes solidaires du châssis de la poussette. Un tel mécanisme est cependant relativement complexe, tant en ce qui concerne son montage, lors de la fabrication de la poussette, que son utilisation. Il s'avère notamment très peu pratique dans le cas où le hamac est prévu pour pouvoir être utilisé alternativement en position assise face à la route et en position assise face à la mère.

[0009] Plus généralement, les systèmes connus présentent des inconvénients nombreux, tant en ce qui concerne leur fabrication

- nombre de pièces mobiles important ;
- temps de montage important,

qu'en ce qui concerne son utilisation :

- manipulation peu aisée ;
- difficultés en cas de hamac réversible (position face à la route et position face à la mère) ;
- problèmes de sécurité, dus au fait que l'enfant peut agir sur les éléments de réglage de l'inclinaison.

[0010] Dans le document de brevet précité, une amélioration est proposée, selon laquelle le hamac comprend, sur chacun de ses côtés, une pièce de guidage solidaire de l'une desdites parties de l'armature et présentant une lumière oblongue dans laquelle circule un ergot de guidage solidaire de l'autre partie de l'armature, le déplacement dudit ergot de guidage dans ladite lumière oblongue permettant de contrôler ladite longueur de l'armature et l'inclinaison dudit hamac.

[0011] Ainsi, les moyens assurant et contrôlant le positionnement et l'ouverture de l'angle de l'assise sont uniquement solidaires du hamac (et donc indépendants du châssis). La pièce de guidage est monobloc, et peut aisément être fabriquée et montée sur la poussette. Le coût de fabrication est donc réduit, par rapport aux techniques connues.

[0012] Cependant, malgré l'amélioration notable qu'apporte cette solution par rapport aux techniques antérieures, les autres inconvénients subsistent.

[0013] En effet, il reste des difficultés lors du montage de l'ensemble, notamment du fait de l'ajustement précis auquel il est nécessaire de procéder pour obtenir un fonctionnement satisfaisant.

[0014] De plus, comme déjà mentionné, le principe de l'armature composée de deux pièces pouvant coulisser l'une par rapport à l'autre engendre régulièrement des problèmes : les pièces coulissantes s'usent et/ou s'encrassent, ce qui peut conduire à des blocages du mécanisme, au point de rendre les manipulations du hamac pénibles, sinon impossibles, pour l'utilisateur.

[0015] En outre, une telle poussette reste relativement coûteuse à fabriquer et à monter.

[0016] L'invention a notamment pour objectif de pallier ces différents inconvénients de l'état de l'art.

[0017] Plus précisément, un premier objectif de l'invention est de fournir un dispositif de puériculture, à hamac inclinable et angle d'ouverture de l'assise variable, qui soit plus fiable et plus simple que les dispositifs des techniques connues.

[0018] L'invention a ainsi notamment pour objectif de fournir un tel dispositif dont le mécanisme d'inclinaison du hamac et de variation de l'angle de l'assise n'est pas ou peu sujet aux phénomènes de blocage.

[0019] L'invention a également pour objectif de fournir un tel dispositif, dont le coût de revient est abaissé, par rapport aux poussettes classiques du même type.

[0020] Plus précisément, l'invention a pour objectif de fournir un tel dispositif, dont les coûts de fabrication ainsi que les coûts de montage sont réduits. En particulier, un objectif de l'invention est de fournir un tel dispositif dont l'inclinaison et le contrôle de l'angle de l'assise sont assurés par un nombre de pièces réduit.

[0021] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel dispositif, dont le hamac puisse être mis dans la position voulue de façon simple et sûre, de préférence par une personne restant à l'arrière de la poussette, et sans que l'enfant puisse lui-même interagir sur cette position.

[0022] Encore un autre objectif de l'invention est de conserver les avantages de la solution décrite dans le document EP- 99 460 003, et notamment :

- désolidarisation / solidarisation aisée du hamac sur le châssis de la poussette ;
- hamac réversible, sans manipulations lourdes et complexes ;
- usage facilité d'équipements optionnels solidaires du hamac.

[0023] Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite sont atteints grâce à l'invention qui a pour objet un dispositif de puériculture comprenant un hamac présentant un siège formé de deux parties, une assise et un dossier, articulées l'une par rapport à l'autre et montées chacune articulée sur une armature destinée à être solidarisée au châssis dudit dispositif de puériculture, caractérisé en ce qu'au moins une desdites parties de siège est liée à ladite armature à l'aide de moyens de solidarisation pouvant prendre au moins deux positions distinctes par rapport à ladite partie de siège et fixes par rapport à ladite armature, de façon que l'angle formé entre ladite assise et ledit dossier puisse être modifié.

[0024] On obtient ainsi un dispositif de puériculture à hamac inclinable et angle d'ouverture de l'assise variable plus fiable et plus simple que les dispositifs des techniques connues.

[0025] En effet, le mécanisme d'inclinaison du hamac et de variation de l'angle de l'assise ne met pas en oeuvre le principe classique d'une armature composée de deux pièces coulissant l'une par rapport à l'autre. On évite donc les inconvénients liés à ce principe, à savoir

des risques de blocage ou de mauvais fonctionnement du fait de la déformation ou de l'usure des pièces coulissantes ou de la présence entre elles de corps étrangers.

5 **[0026]** De plus, on évite également les difficultés liées au montage et à l'ajustement des pièces coulissantes.

[0027] Selon une solution préférée, lesdits moyens de solidarisation pouvant prendre au moins deux positions distinctes sont associés au dossier dudit siège.

10 **[0028]** Préférentiellement, lesdits moyens de solidarisation sont liés à ladite partie de siège par une liaison de type à pivot glissant.

[0029] Avantageusement, ladite armature est montée sur l'autre desdites parties de siège à l'aide d'une liaison pivot et en ce que la longueur de la portion d'armature qui s'étend entre ladite liaison à pivot glissant et ladite liaison à pivot est fixe.

15 **[0030]** Il apparaît donc clairement que le dispositif de puériculture selon l'invention se dispense de tout mécanisme télescopique.

20 **[0031]** Bien entendu, l'intégration dans le dispositif de parties télescopiques peut bien entendu être envisagé, par exemple pour procéder à un réglage de la position d'un repose-pied ou d'un appui-tête. Toutefois, le fonctionnement du mécanisme d'inclinaison du hamac et de variation de l'angle de l'assise s'affranchit du recours à toute partie télescopique, contrairement aux solutions de l'art antérieur.

25 **[0032]** Selon une solution avantageuse, lesdits moyens de solidarisation présentent au moins une partie formant un logement pour une portion cylindrique de ladite armature 3, dans lequel ladite portion cylindrique est mobile en rotation, et au moins une partie formant une platine coulissante, par rapport à au moins un élément de guidage et/ou de maintien formé sur ladite partie de siège.

30 **[0033]** Dans ce cas, ladite platine coulissante est préférentiellement guidée et/ou maintenue par deux glissières.

35 **[0034]** Selon une solution avantageuse, ledit siège comprend des moyens d'indexation de la position desdits moyens de solidarisation par rapport à ladite partie de siège.

40 **[0035]** On dispose ainsi de moyens permettant de modifier, selon différentes positions prédéterminées, l'inclinaison du hamac et l'angle d'assise.

[0036] Préférentiellement, les moyens d'indexation comprennent au moins deux évidements.

45 **[0037]** Bien entendu, d'autres moyens d'indexation sont envisageables dans d'autres modes de réalisation sans sortir du cadre de l'invention, et notamment toute liaison de type mâle/femelle.

50 **[0038]** Selon une solution préférée, le dispositif de puériculture comprend des moyens de verrouillage desdits moyens de solidarisation par rapport à ladite partie de siège. Dans ce cas, lesdits moyens de verrouillage sont avantageusement actionnés, au moins pour le déverrouillage, par une poignée unique.

[0039] Préférentiellement, ladite poignée est montée en partie supérieure dudit dossier, de façon à permettre le déverrouillage et le contrôle de l'inclinaison dudit hamac, d'une seule main.

[0040] Le dispositif selon l'invention est ainsi particulièrement simple et pratique d'utilisation.

[0041] Avantageusement, ladite poignée est montée sur ladite platine.

[0042] Préférentiellement, lesdits moyens de verrouillage comprennent des moyens de rappel les ramenant automatiquement dans une position verrouillée.

[0043] On obtient ainsi une sécurité indispensable dans le domaine de la puériculture, ce niveau de sécurité étant atteint grâce à des moyens automatiques évitant de procéder à une succession de gestes de la part de l'utilisateur comme cela est souvent nécessaire avec les solutions classiques.

[0044] Selon une solution avantageuse, ladite assise est solidarisée à ladite armature, libre en rotation, au voisinage de son extrémité libre.

[0045] Avantageusement, ladite armature définit un périmètre fermé essentiellement rectangulaire.

[0046] Selon une solution préférée, ladite armature est montée à pivotement sur ledit châssis.

[0047] Dans ce cas, le dispositif met préférentiellement en oeuvre deux ensembles de liaison similaires montés sur ledit châssis et articulés par rapport à ce dernier, lesdits ensembles de liaison étant également montés à pivotement sur ladite armature, d'une part, et sur l'une au moins desdites parties de siège d'autre part, de telle sorte que le pivotement de ladite armature par rapport audit châssis modifie l'angle entre ladite assise 1 et ledit dossier.

[0048] Avantageusement, ladite poignée permet de contrôler également le réglage de la position de ladite armature par rapport audit châssis.

[0049] Selon une autre caractéristique, ledit hamac est réversible par rapport audit châssis.

[0050] Selon une application avantageuse de l'invention, le dispositif de puériculture est une poussette pour enfant.

[0051] L'invention concerne également un hamac destiné à équiper un dispositif de puériculture tel que décrit précédemment.

[0052] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un mode de réalisation donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif et des dessins parmi lesquels :

- les figures 1 et 2 sont deux vues en perspective d'un hamac selon l'invention, en position assise, respectivement de devant et de derrière ;
- les figures 2 et 3 sont deux vues en perspective d'un hamac selon l'invention, en position couchée, respectivement de devant et de derrière ;
- les figures 5 à 7 sont des vues des moyens d'indexation équipant un hamac selon l'invention

[0053] L'invention présente donc une nouvelle solution permettant de faire varier efficacement et simplement l'angle formé par l'assise et le dossier d'un hamac pour un dispositif de puériculture.

5 **[0054]** On décrit par la suite un hamac selon l'invention, destiné à équiper une poussette.

[0055] On notera cependant que l'invention peut être appliquée à d'autres dispositifs de puériculture, tels que notamment des transats, des chaises, des sièges autos...

10 **[0056]** En référence aux figures 1 et 2, le hamac d'une poussette présente un siège formé d'une assise 1 et d'un dossier 2, articulés l'un par rapport à l'autre, de telle sorte que l'angle entre l'assise et le dossier peut être modifié entre deux configurations, l'une dans laquelle l'enfant occupe une position assise et l'autre dans laquelle il occupe une position allongée.

15 **[0057]** Un tel hamac comprend également une armature 3 sur laquelle sont montés à pivotement l'assise et le dossier comme cela va être expliqué par la suite.

20 **[0058]** Cette armature 3, définissant un périmètre essentiellement rectangulaire, est destinée, selon un mode de réalisation avantageux, à être solidarisée au châssis d'une poussette pour enfant.

25 **[0059]** Selon le présent mode de réalisation de l'invention, une portion cylindrique de l'armature 3 est logée mobile à rotation dans un logement 4 solidaire d'une platine 41, susceptible de coulisser le long de glissières 21 formées sur le dossier 2.

30 **[0060]** Le logement 4 et la platine 41 forment ainsi des moyens de solidarisation pouvant prendre, selon l'invention, des positions distinctes par rapport à une des parties du siège (ici le dossier), tandis qu'ils occupent une position fixe par rapport à l'armature 3.

35 **[0061]** Une telle liaison, du type à pivot glissant, permet de modifier l'angle entre l'assise et le dossier, et ceci sans qu'il soit nécessaire de recourir à une armature télescopique. On note en effet que la longueur de la portion d'armature, qui s'étend entre la liaison à pivot glissant avec le dossier et la liaison à pivot 31 avec l'assise, est fixe.

40 **[0062]** On précise que, selon d'autres modes de réalisation envisageables, les moyens de solidarisation liant l'armature 3 et le dossier 2 pourraient également, ou alternativement, être prévus entre l'armature et l'assise.

45 **[0063]** La poignée 5 est montée en partie supérieure du dossier 2, permettant ainsi à l'utilisateur d'obtenir le déverrouillage et le contrôle de l'inclinaison du hamac, d'une seule main.

50 **[0064]** Les figures 5 et 6 sont des vues de moyens d'indexation de la position de la platine 41, et donc du logement 4, par rapport au dossier 2.

55 **[0065]** Sur la figure 5, le dispositif est en position verrouillée, la poignée 5 étant en position de repos. Le verrouillage est obtenue par l'intermédiaire de verrous 52 actionnés à l'aide d'ergots 521 pouvant circuler dans des lumières inclinées 511. Les verrous 52 et les ergots

521 sont couplés les uns aux autres de telle sorte que le déplacement des ergots entraîne celui des verrous.

[0066] Dans une telle position de la poignée 5, ces verrous 52 interagissent avec les coulisseaux 411 de façon à bloquer le coulisement de la platine 41 par rapport au dossier 2.

[0067] Bien entendu, dans une telle configuration, il n'est pas possible de modifier l'inclinaison du hamac ou l'angle de l'assise.

[0068] Pour obtenir la position déverrouillée illustrée par la figure 6, la poignée 5 est tirée vers le haut, ce qui entraîne les ergots 521, qui se déplacent dans les lumières 511, de la position qu'ils occupent sur la figure 5 vers la position qu'ils occupent sur la figure 6. En d'autres termes, les ergots 511 se déplacent l'un vers l'autre, de façon à désengager les verrous 52 des coulisseaux 411. La platine 41 peut alors coulisser librement par rapport au dossier 2.

[0069] Le hamac peut ainsi être incliné et l'angle d'assise modifié selon différentes positions possibles, la position verrouillée dans la position souhaitée étant obtenue simplement en relâchant la poignée 5 qui revient automatiquement dans la position illustrée par la figure 5 grâce à des moyens de rappel (non représentés) auxquels elle est couplée.

[0070] En outre, la position de la platine 41 le long du dossier 2 est indexée, c'est-à-dire que des moyens d'indexation sont prévus pour que la platine 41 puisse occuper des positions prédéterminées correspondant à autant d'inclinaisons distinctes du hamac.

[0071] Pour ce faire, les coulisseaux 411 de la platine 41 présentent des évidements 412 formant logements pour les verrous 52.

[0072] Ainsi, en agissant sur la poignée 5 comme indiqué précédemment, on désengage les verrous 52 de l'un ou l'autre des évidements 412, la platine 41 est déplacée le long du dossier 2, puis, en relâchant la poignée 5, les verrous 52 viennent s'engager dans une autre évidement 412 pour assurer le verrouillage du hamac dans une nouvelle configuration prédéterminée.

[0073] Selon le fonctionnement qui vient d'être décrit, on comprend donc que la poignée permet, d'une seule main, de déverrouiller la platine par rapport au dossier, puis, en maintenant la poignée tirée vers le haut, de modifier l'inclinaison du hamac ainsi que l'angle d'assise.

[0074] Comme indiqué précédemment, l'armature 3 est avantageusement montée sur le châssis d'une poussette pour enfant, à l'aide de deux ensembles de liaison 6 présentant chacun un évidement 61 conçu pour loger un élément solidaire du châssis, de telle sorte que l'armature puisse pivoter par rapport au châssis de la poussette.

[0075] Ces ensembles de liaisons sont conçus pour être aisément montés et démontés du châssis de la poussette, que ce soit pour orienter le hamac face à la route ou, à l'inverse et de façon réversible, face à l'adulte qui pousse la poussette.

[0076] Selon le présent mode de réalisation, les en-

sembles de liaison 6 sont libres à rotation par rapport d'une part, à l'armature à l'aide de liaisons pivots 62 et, d'autre part, par rapport au dossier 2 à l'aide d'une liaison pivot 63.

[0077] De cette façon, le pivotement de l'armature par rapport au châssis modifie automatiquement l'angle entre l'assise 1 et le dossier 2, comme cela va être expliqué plus en détail par la suite.

[0078] Le fonctionnement qui permet la modification de l'inclinaison du hamac par rapport au châssis de la poussette, ainsi que celle de l'angle entre l'assise et le dossier va maintenant être expliqué.

[0079] Prenons l'hypothèse où l'armature et le siège occupent une position de départ redressée, illustrée par les figures 1 et 2, dans laquelle l'enfant occupe une position assise, et supposons que l'utilisateur souhaite modifier la position du hamac pour amener l'enfant dans une position allongée.

[0080] A partir de cette position redressée, l'utilisateur actionne la poignée 5, entraînant le déverrouillage de la platine 41 par rapport au dossier 2 (comme cela a été décrit précédemment), et autorisant le pivotement de l'armature 3 par rapport au châssis de la poussette (on notera toutefois que le déverrouillage de l'armature par rapport au châssis pourra avoir été effectué au préalable par l'utilisateur, à l'aide de commandes complémentaires, et/ou indépendantes).

[0081] En maintenant la poignée 5 actionnée, et en accompagnant celle-ci vers le bas, l'utilisateur accompagne le basculement de l'armature 3 vers une position telle que celle illustrée par les figures 3 et 4.

[0082] Pendant ce mouvement, l'armature 3 tourne à l'intérieur de son logement 4 tandis que la platine 41 se déplace le long des glissières 21 du dossier 2, pour venir dans une position telle que celle représentée sur la figure 4.

[0083] Simultanément, les ensembles de liaison 6 pivotent autour de la liaison 62 par rapport à l'armature pour venir progressivement occuper une position dans laquelle ils s'étendent sensiblement le long de l'armature 3, tel que cela apparaît sur la figure 3.

[0084] Au fur et à mesure de cette manœuvre, et grâce aux liaisons pivots 62, 63, 31 combinées à la liaison à pivot glissant entre l'armature 3 et le dossier 2, l'angle entre l'assise 1 et le dossier 2 s'ouvre progressivement, pour occuper finalement une position permettant à l'enfant d'être allongé, comme illustré par les figures 3 et 4.

[0085] On notera que les points 4, 31, 7 et 63 définissent donc un quadrilatère déformable, permettant le réglage du hamac selon l'invention.

[0086] L'utilisateur relâche alors la poignée 5, qui, grâce à ses moyens de rappel, provoque le verrouillage du hamac dans la position voulue.

[0087] Bien sûr, l'utilisateur peut à tout moment relâcher la poignée dans une position intermédiaire, ceci étant facilité par la présence des moyens d'indexation.

[0088] Le passage de la position allongée à la position assise est obtenu en procédant dans l'ordre inverse des

étapes qui viennent d'être décrites.

Revendications

1. Dispositif de puériculture, comprenant un hamac présentant un siège formé de deux parties, une assise (1) et un dossier (2), articulées l'une par rapport à l'autre et montées chacune articulée sur une armature (3) destinée à être solidarisée au châssis dudit dispositif de puériculture, **caractérisé en ce qu'**au moins une desdites parties de siège est liée à ladite armature (3) à l'aide de moyens de solidarisation (4) pouvant prendre au moins deux positions distinctes par rapport à ladite partie de siège et fixes par rapport à ladite armature, de façon que l'angle formé entre ladite assise (1) et ledit dossier (2) puisse être modifié.
2. Dispositif de puériculture selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de solidarisation (4) pouvant prendre au moins deux positions distinctes sont associés au dossier (2) dudit siège.
3. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de solidarisation (4) sont liés à ladite partie de siège par une liaison de type à pivot glissant.
4. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ladite armature (3) est montée sur l'autre desdites parties de siège à l'aide d'une liaison pivot et **en ce que** la longueur de la portion d'armature qui s'étend entre ladite liaison à pivot (31) glissant et ladite liaison à pivot est fixe.
5. Dispositif de puériculture selon la revendication 3 ou la revendication 4, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de solidarisation (4) présentent au moins une partie formant un logement pour une portion cylindrique de ladite armature (3), dans lequel ladite portion cylindrique est mobile en rotation, et au moins une partie formant une platine coulissante (41), par rapport à au moins un élément de guidage et/ou de maintien formé sur ladite partie de siège.
6. Dispositif de puériculture selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ladite platine coulissante (41) est guidée et/ou maintenue par deux glissières (21).
7. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit siège comprend des moyens d'indexation de la position desdits moyens de solidarisation (4) par rapport à ladite partie de siège.

8. Dispositif de puériculture selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'indexation comprennent au moins deux évidements (412).
9. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'**il comprend des moyens de verrouillage (52) desdits moyens de solidarisation par rapport à ladite partie de siège.
10. Dispositif de puériculture selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de verrouillage (52) sont actionnés, au moins pour le déverrouillage, par une poignée unique (5).
11. Dispositif de puériculture selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** ladite poignée (5) est montée en partie supérieure dudit dossier (2), de façon à permettre le déverrouillage et le contrôle de l'inclinaison dudit hamac, d'une seule main.
12. Dispositif de puériculture selon les revendications 2, 10 et l'une quelconque des revendications 5 à 8, **caractérisé en ce que** ladite poignée (5) est montée sur ladite platine (41).
13. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 9 à 12, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de verrouillage (52) comprennent des moyens de rappel les ramenant automatiquement dans une position verrouillée.
14. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 2 à 13, **caractérisé en ce que** ladite assise (1) est solidarisée à ladite armature (3), libre en rotation, au voisinage de son extrémité libre.
15. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, **caractérisé en ce que** ladite armature (3) définit un périmètre fermé essentiellement rectangulaire.
16. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, **caractérisé en ce que** ladite armature (3) est montée à pivotement sur ledit châssis.
17. Dispositif de puériculture selon la revendication 16, **caractérisé en ce qu'**il met en oeuvre deux ensembles de liaison (6) similaires montés sur ledit châssis et articulés par rapport à ce dernier, lesdits ensembles de liaison (6) étant également montés à pivotement sur ladite armature (3), d'une part, et sur l'une au moins desdites parties de siège d'autre part, de telle sorte que le pivotement de ladite armature (3) par rapport audit châssis modifie l'angle entre ladite assise (1) et ledit dossier (2).

18. Dispositif de puériculture selon la revendication 17 et l'une quelconque des revendications 10 à 12, **caractérisé en ce que** ladite poignée (5) permet de contrôler également le réglage de la position de ladite armature (3) par rapport audit châssis. 5
19. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 18, **caractérisé en ce que** ledit hamac est réversible par rapport audit châssis. 10
20. Dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, **caractérisé en ce qu'il** s'agit d'une poussette pour enfant.
21. Hamac destiné à équiper un dispositif de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 20. 15

20

25

30

35

40

45

50

55

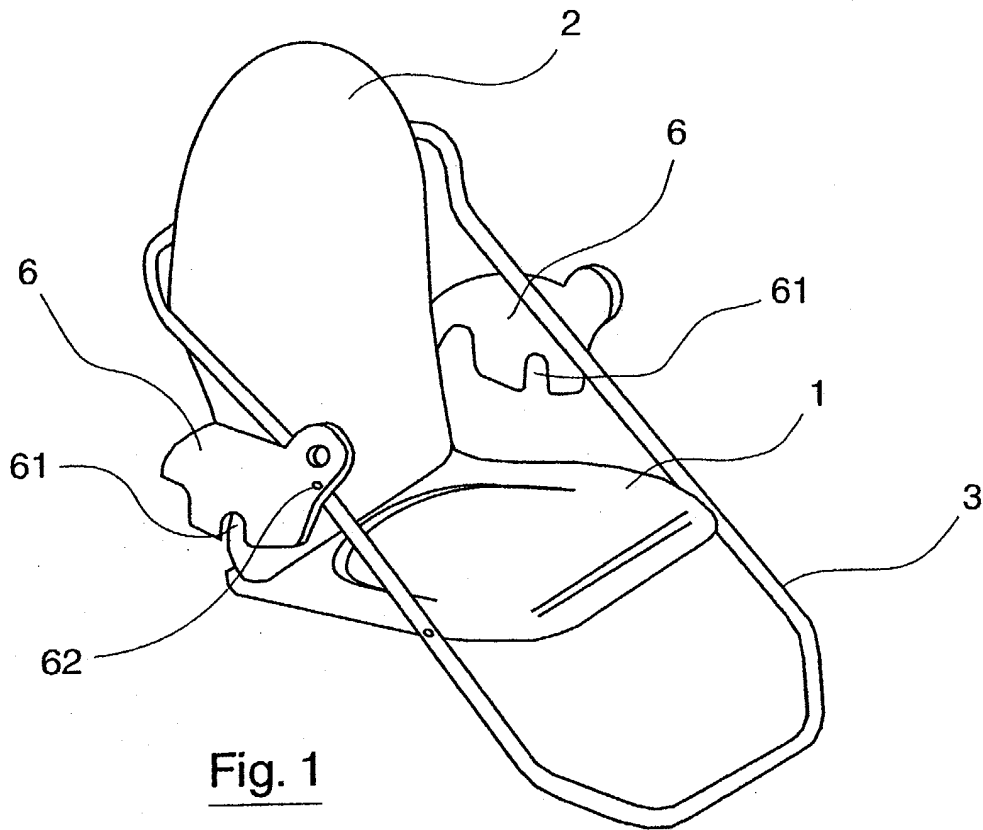


Fig. 1

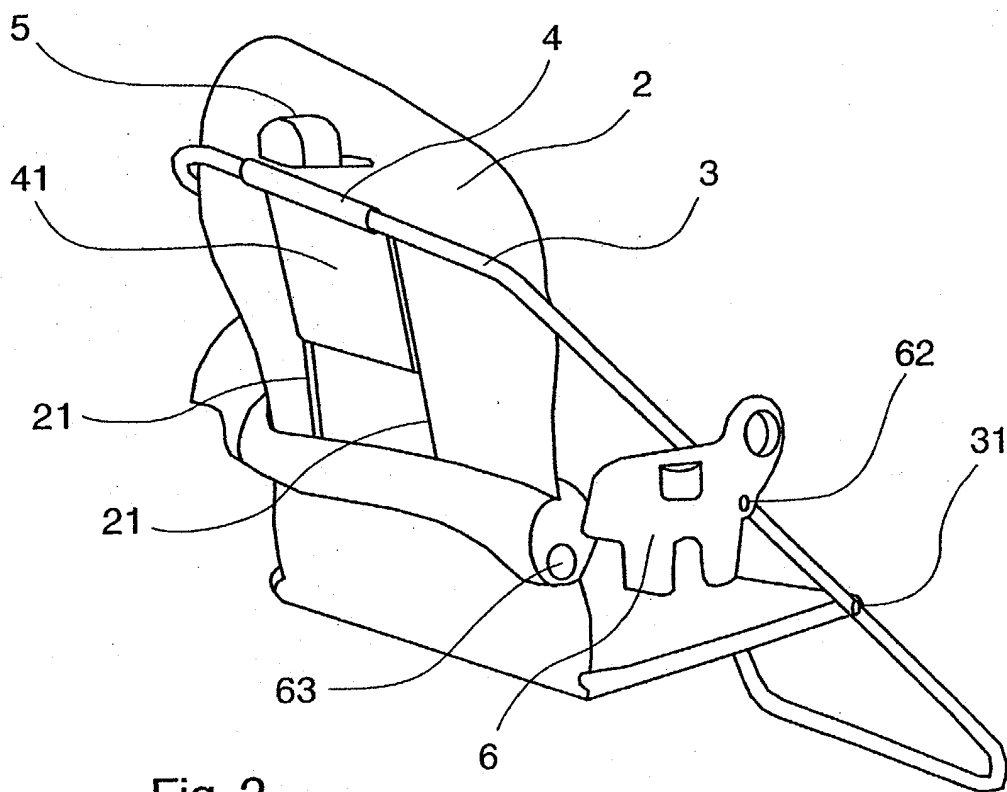


Fig. 2

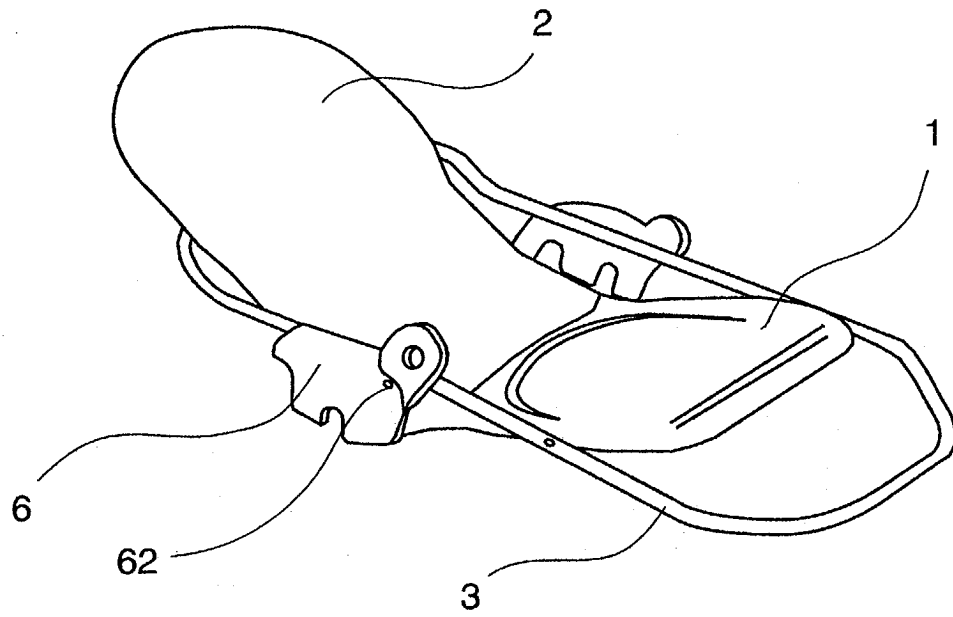


Fig. 3

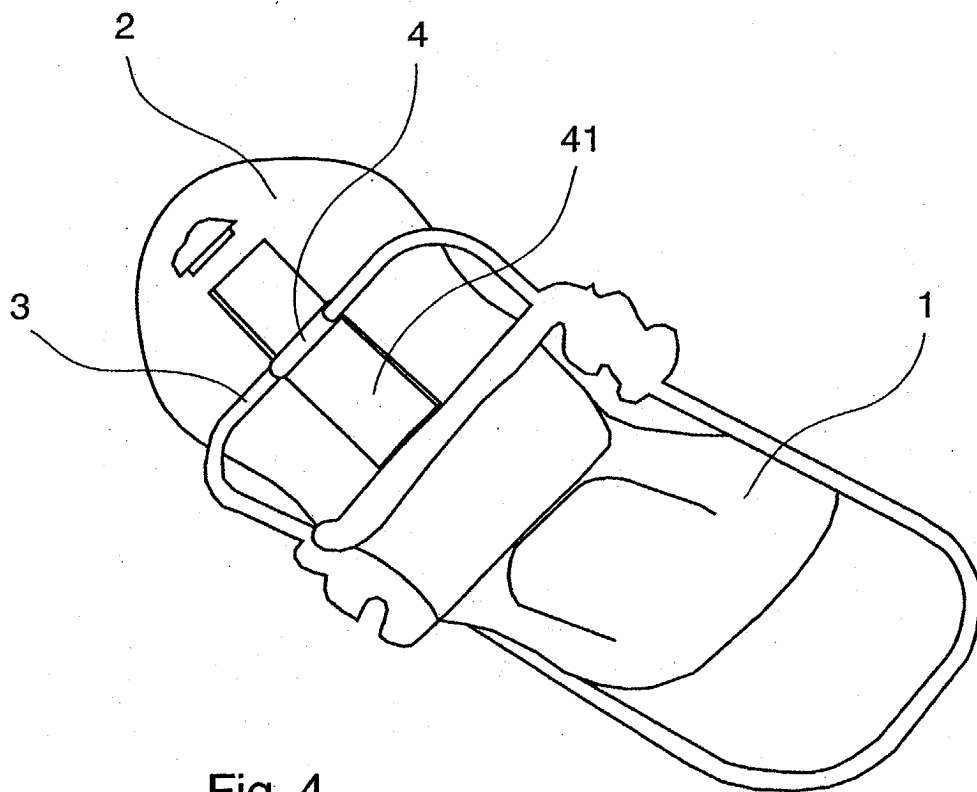


Fig. 4

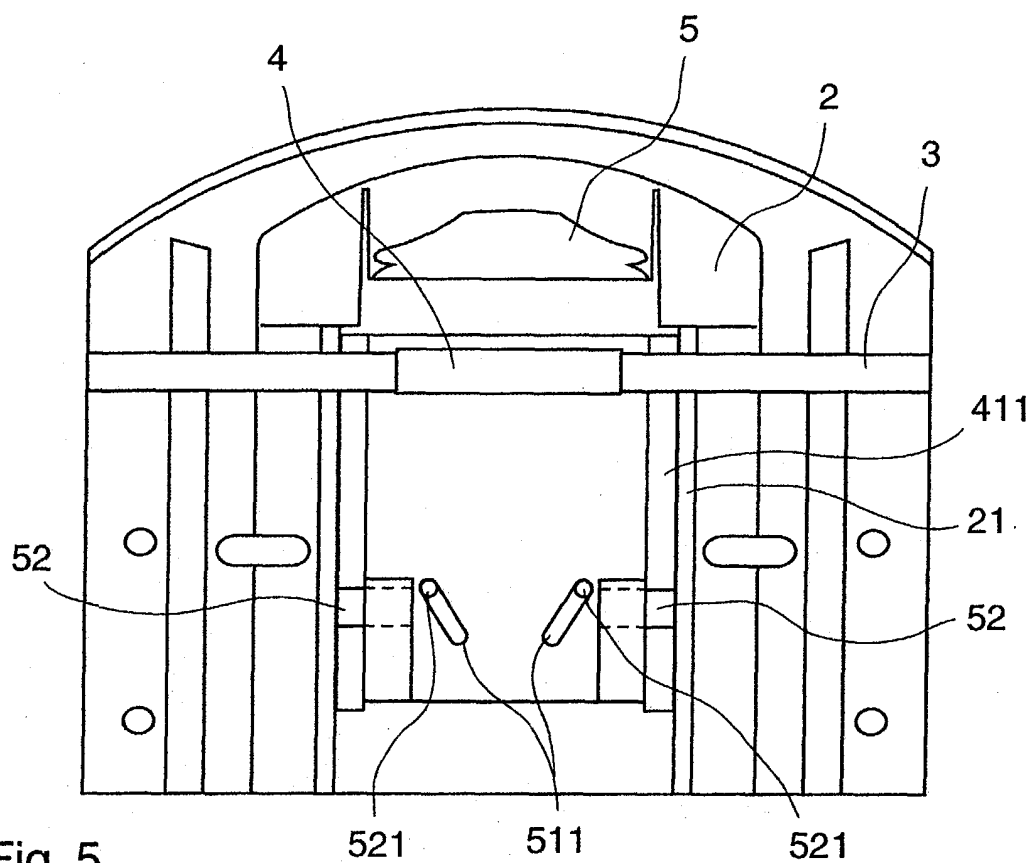


Fig. 5

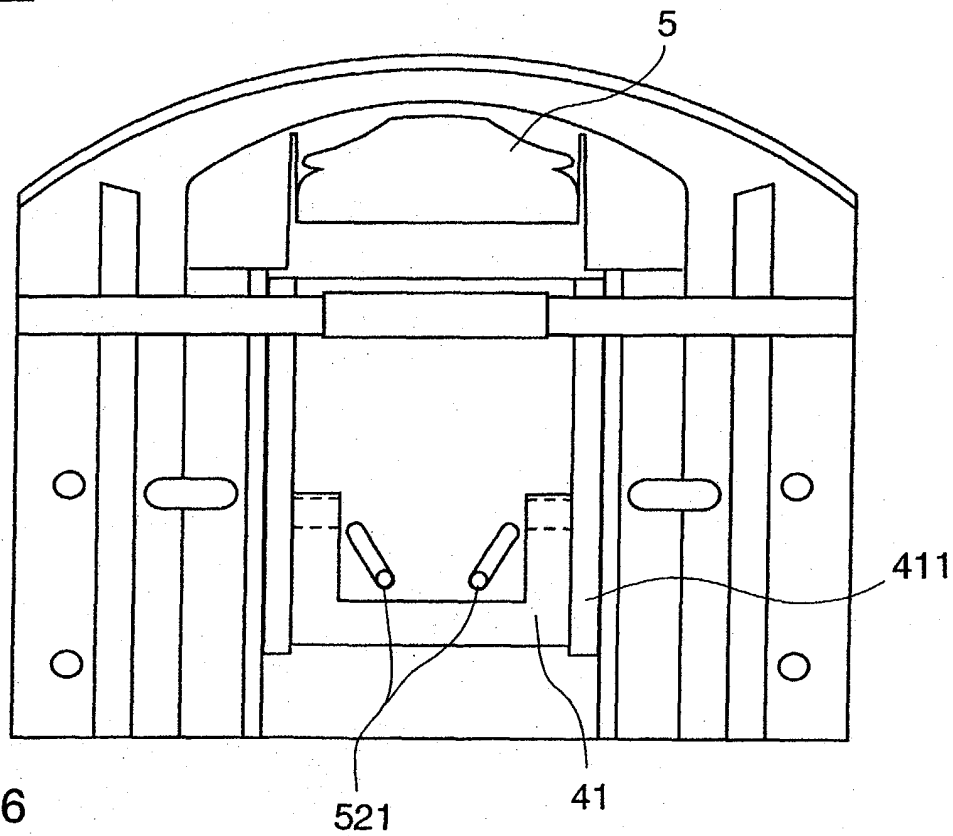


Fig. 6

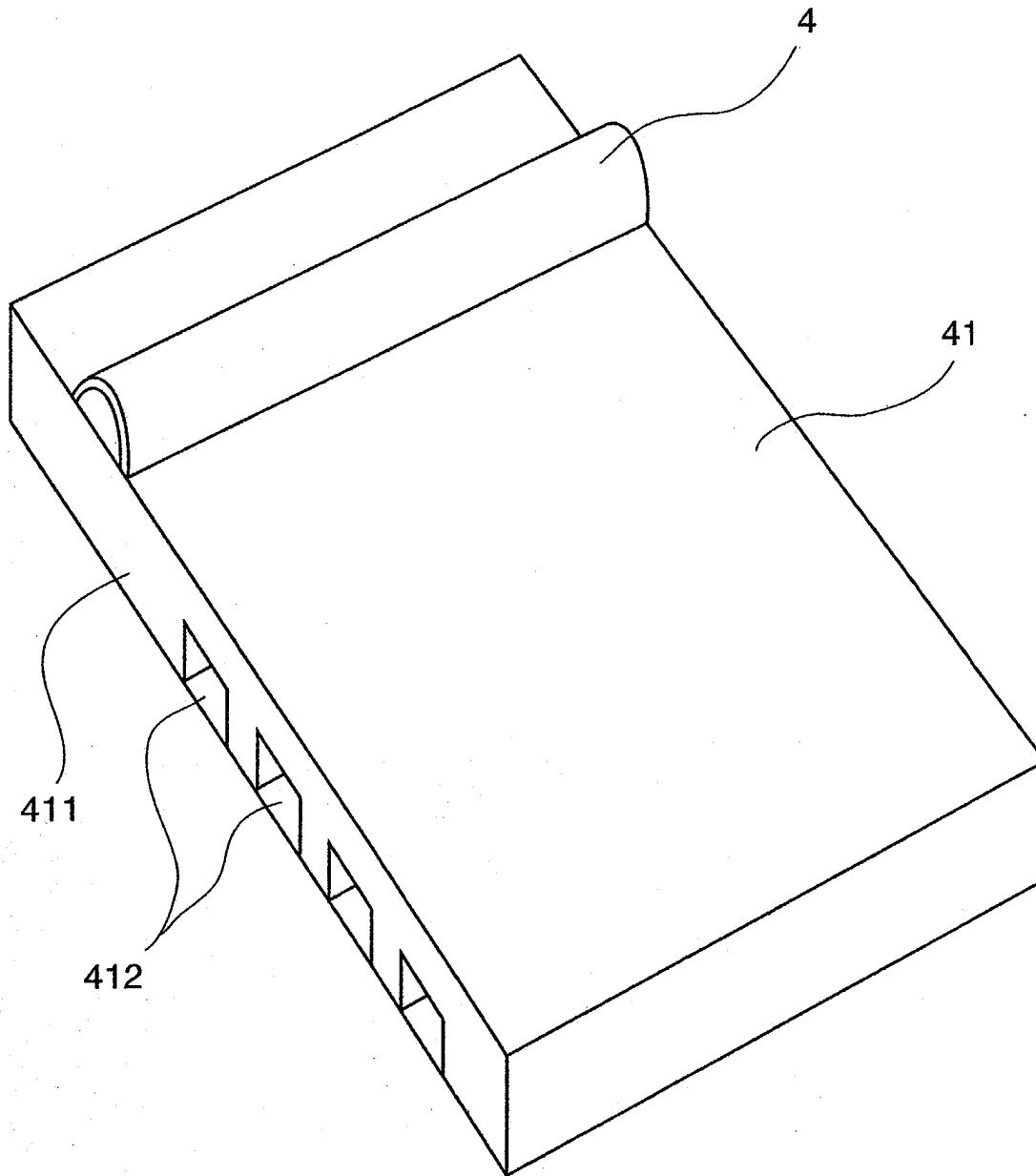


Fig. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 36 4009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
D,A	EP 0 931 710 A (AMPAFRANCE) 28 juillet 1999 (1999-07-28) * abrégé; figures *	1-21	A47D1/10 B62B9/12 B62B7/14
A	US 5 803 535 A (JANE CABAGNERO RAMON) 8 septembre 1998 (1998-09-08) * abrégé; figures *	1-21	
A	GB 2 324 510 A (BABYSPHERE LIMITED) 28 octobre 1998 (1998-10-28) * abrégé; figures *	1-21	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47D B62B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		19 août 2003	Ottesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503.03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 36 4009

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-08-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0931710	A	28-07-1999	FR	2773760 A1	23-07-1999
			EP	0931710 A1	28-07-1999
			US	6176507 B1	23-01-2001

US 5803535	A	08-09-1998	ES	1035128 U1	16-03-1997
			CN	2294891 U	21-10-1998
			DE	29618740 U1	27-02-1997
			FR	2740419 A1	30-04-1997
			GB	2306312 A ,B	07-05-1997
			IT	MI960698 U1	20-04-1998
			PT	9329 U	28-05-1997

GB 2324510	A	28-10-1998	AU	6413198 A	12-10-1998
			WO	9841436 A2	24-09-1998

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82